



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations d'animation rurale

Question écrite n° 23595

Texte de la question

Mme Geneviève Gaillard attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les vives inquiétudes de l'union régionale des foyers ruraux du Poitou-Charentes relatives à la suppression de la subvention d'un montant de 20 000 € accordée dans le cadre de la convention triennale signée en 2007 entre l'État et cette structure régionale associative d'éducation populaire. Au-delà de la suppression de cette subvention qui va fragiliser l'URFR du Poitou-Charentes et remettre en question la mise en oeuvre de ses projets, voire impacter ses emplois, c'est le sens même de ce désengagement qui interpelle gravement. En effet, M. le Président de la République, dans sa lettre de cadrage, lui posait comme priorité la transmission des savoirs et la démocratisation culturelle en ces termes : « Votre première mission sera de mettre en oeuvre l'objectif de démocratisation culturelle. Notre politique culturelle est l'une des moins redistributives. Financée par l'argent de tous, elle ne bénéficie qu'à un tout petit nombre. » Ce désengagement va remettre en cause des valeurs essentielles liées au maillage culturel des territoires et à la démocratisation culturelle, vecteurs d'équité de tous les citoyens en termes d'accessibilité, d'éducation, de formation permanente, de transmission des savoirs, d'expression et de prise de parole dans l'espace public (notamment par l'accompagnement des pratiques artistiques en amateur), de médiation culturelle et du rapport entre les artistes et les populations. Aussi, elle lui demande de bien vouloir revenir sur sa décision de suppression de la subvention prévue dans la convention triennale de 2007 entre l'État et l'URFR de Poitou-Charentes au motif de l'effort national de réduction de la dette publique et honorer la mission qui lui a été confiée par le Président de la République.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication entend favoriser l'inscription de politiques durables de démocratisation de la culture et de transmission des savoirs, en orientant l'action des structures et établissements qu'il soutient dans l'ensemble du champ culturel. L'élargissement du public est par ailleurs, pour ce réseau d'organismes répartis sur tout le territoire, un enjeu majeur. Le ministère développe par ailleurs un dialogue interministériel nourri avec les ministères en charge de la ville, de la jeunesse, de l'éducation nationale, de l'intégration et de la justice, afin que les actions de l'État soient mises en cohérence et qu'elles intègrent fortement la dimension culturelle, dans une politique gouvernementale concertée. Cette politique interministérielle permet de dégager les domaines d'intervention prioritaires, de prendre en compte les expériences locales exemplaires, de favoriser la constitution de réseaux et de poursuivre la mobilisation des institutions culturelles, en liaison avec les collectivités territoriales. Elle articule son action en liaison avec les politiques conduites par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, afin que la dimension culturelle soit présente dans les contrats urbains de cohésion sociale. En ce qui concerne plus particulièrement les fédérations d'éducation populaire, onze d'entre elles, notamment la Fédération nationale des foyers ruraux, ont signé une convention triennale d'objectifs avec le ministère de la culture et de la communication. Ces conventions triennales permettent de soutenir financièrement les têtes de réseau et de développer des actions de formation et de sensibilisation à la culture. Elles s'achèveront à la fin de l'année et la tenue prochaine d'un conseil national culture et éducation populaire permettra de définir avec ces fédérations les

nouveaux objectifs que nous fixerons ensemble pour une nouvelle convention 2009-2011. Enfin, cette année et dans le cadre de l'année européenne du dialogue interculturel, le ministère de la culture et de la communication soutiendra de nombreux projets associatifs ancrés sur les territoires et porteurs de projets culturels, au titre du dialogue interculturel et du « vivre ensemble ».

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Gaillard](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23595

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2008, page 4312

Réponse publiée le : 16 septembre 2008, page 7986